**Votre orthophoniste se joint au mouvement de protestation du 5 décembre 2019 contre la réforme des retraites Delevoye.**

Notre profession est conventionnée, cela signifie que nos honoraires sont encadrés par la sécurité sociale pour en permettre le remboursement par votre caisse d’assurance maladie.  Les retraites des orthophonistes libéraux sont gérées par *une caisse autonome* comme les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les orthoptistes. *Ce n’est pas un régime spécial.*

Cette réforme des retraites, telle qu’elle est prévue, va mettre à mal la pérennité des cabinets d’orthophonistes et menacer leur existence en augmentant encore les charges de façon notable.

Les orthophonistes s’inquiètent des mesures de compensation évoquées par le gouvernement qui n’apportent aucune garantie pour leur avenir.

Rappelons que notre lettre-clé n’a pas été revalorisée depuis 2012 et que les orthophonistes en libéral (profession de soin) supportent, comme les autres soignants, la dégradation du système de santé, de l’hôpital public et de l’accompagnement des enfants en difficulté.